

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-107
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle des Solidarités, Cohésion Sociale et CCAS

Objet : Attribution et versement de subventions de fonctionnement inférieures à 1 000€ au titre de l'année 2023

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2541-12-10ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions et développement de prestations en faveur des habitants sur les champs de la santé, du handicap et des actions sociales,

Considérant que, chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution et le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement pour les associations qui déposent un dossier.

Et vu le tableau ci-dessous reprend en détail les montants pour chacune d'entre elle.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2023
Action Sociale	
Comité de parrainage de familles demandeurs d'asile du canton de Firminy	300,00 €
Banque Alimentaire de la Loire	525,00 €
S.O.S Violences Conjugales 42	265,00 €
Secours Catholique	150,00 €
Confédération Nationale du Logement Loire	300,00 €
ADMR	150,00 €
Handicap	
Association des infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés de la Loire	170,00 €
FNATH	350,00 €
ADAPEI	150,00 €
Autonome	150,00 €
RETINA	660,00 €
Santé	
Visites des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)	300,00 €

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-107
Référence Nomenclature n°7.5

Association pour le Don du Sang	435,00 €
Association de Cardiologie Val de Rhône (Club Cœur Santé)	750,00 €
Aide à la recherche médicale	750,00 €
Vie Libre Addiction Alcool	870,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 répertoriées dans les tableaux ci-dessus,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
27 voix Pour,
6 Contre (liste Ensemble Pour Firminy),

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 répertoriées dans les tableaux ci-dessus,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 28 Mars 2023

Le Maire,

Julien LUYA

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Objet : Attribution et versement de subventions de fonctionnement inférieures à 1 000€ au titre de l'année 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 21 Mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 28 Mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 20 h 14), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 45), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 08), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 28), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à M. MADO Patrick (jusqu'à 20 h 14), M. ROBERT Loïc à M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 18 h 45), M. CHANUT Robert à M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel à M. VALLER Daniel, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia.

ABSENT : M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 08), M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 28).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VALLER Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 0
Nombre de votants : 33

